

# Rapport du jury

## Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2026

---

***Académie de TOULOUSE***  
***Service d'information et d'orientation***

**Présidente du jury Mme Anne VIADIEU, DRAIO Déléguée.**

**Vice-Présidents**

Madame Sylvie BECO GLEIZES, coordinatrice académique MLDS, adjointe à la DRAIO déléguée  
Monsieur David MARCOS, conseiller technique EVS auprès du recteur.

Rapport rédigé par Sylvie BECO-GLEIZES, Coordonnatrice académique de lutte contre le décrochage scolaire, et Julie HERRI, Chargée de mission LDS.

---

## 1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

### Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.  
Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.  
Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.
- **Épreuve N°2** : étude de cas : épreuve orale, préparation d'une durée de 60 minutes, étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.  
À partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Cette année les épreuves se sont déroulées de janvier 2026 à mars 2026.

### Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

## 2. Formation des candidats

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034601743?r=t6Xp0czKSE>

## ANNEXE

### À L'ARRÊTÉ DU 5 MAI 2017 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE « CERTIFICATION LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE » (CLDS)

MODULES DE FORMATION	DURÉE TOTALE des Modules
<b>A. - Formation théorique comportant 6 modules obligatoires d'un volume indicatif de 20 h</b>	<b>120 heures</b>
Décrochage scolaire : prévention et remédiation	
Ingénierie de formation et conduite de projet	
Gestion administrative et financière d'une action de formation	
Coordination d'équipes de formateurs	
Conseil et animation	
Pédagogie différenciée et modulaire en formation	
<b>B. - Trois modules d'approfondissement au choix d'un volume indicatif de 10 h</b>	<b>30 heures</b>
Parcours personnalisés de formation	
Gestion et utilisation des fonds européens	
Travail en partenariat	
Conduite d'entretiens individuels	
Gestion de crise	
Formateur dans une action MLDS	
Référent d'action MLDS	
Coordination et animation d'un GPDS	
Tuteur en parcours personnalisé	
<b>C. - Mise en situation professionnelle (modules obligatoires)</b>	<b>40 heures</b>
Observation et co-animation de séquences de formation (individuelles ou collectives) avec un coordonnateur MLDS (binôme stagiaire CPLDS/coordonnateur MLDS)	
Mise en situation du stagiaire dans l'animation d'un « groupe de prévention » du décrochage scolaire (GPDS)	

Comme l'année dernière, un parcours de formation a été construit en partenariat avec l'EAFc. Tous les modules obligatoires et 3 modules d'approfondissement ont été construits. La formation théorique s'est déroulée entre **janvier 2026 et mars 2026**.

## Modules de formation EAFC – CPLDS 2026

Sessions avant l'épreuve du 28 janvier 2026
<b>Module 1</b> : Comprendre le décrochage scolaire : enjeux, cadre et politiques publiques
<b>Module 2</b> : Ingénierie de formation
<b>Module 3</b> : Conduite et gestion d'un projet LDS
<b>Module 4</b> : Coordination d'équipes et travail en réseau
<b>Module 5</b> : Conseil et animation
<b>Module 6</b> : Pédagogie différenciée et modulaire
<b>Module 7</b> : Conduite d'entretiens individuels
<b>Module 8</b> : Coordination et animation d'un GPDS

Cette année, **15** candidats ont suivi la formation.

Tous les modules ont pu avoir lieu.

Un tutorat a été organisé pour chaque candidat afin d'assurer les **40** heures de mise en situation professionnelle et de préparer au mieux l'épreuve 1 de mise en situation. **9** coordonnateurs MLDS ont accepté d'être tuteurs.

### 3. Données statistiques et résultats

#### Répartition des candidatures

- Nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions : **25** candidats
- Nombre d'inscrits admis en formation : **19**
- Nombre de présents à l'épreuve 1 : **15**

**Dont 13 femmes et 2 hommes**

Département d'inscription	Femmes		Hommes	
	2025	2026	2025	2026
Ariège	1		1	
Aveyron				
Haute-Garonne	4	8	2	1
Gers	1			1
Lot	1			
Hautes-Pyrénées				
Tarn	3	5	1	
Tarn-et-Garonne	3			
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

#### Corps d'origine des candidats présents à l'épreuve :

Titulaire 1er degré		Titulaire 2 <sup>nd</sup> degré		Contractuel 2 <sup>nd</sup> degré CDI		Conseiller principal d'éducation		Maitre contractuel ou délégué 2 <sup>nd</sup> degré	
2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
1 femme	1 femme	8 femmes	6 femmes	0	1 femme	4 femmes	4 femmes	0 femmes	1 femme
1 homme	0	1 homme	0	1 homme	0 homme	1 homme	0	0 homme	2 hommes

## Établissements d'exercice des candidats présents à l'épreuve :

Titulaire 1er degré	Titulaire 2 <sup>nd</sup> degré	Contractuel en 2 <sup>nd</sup> degré CDI	Conseiller principal d'éducation	Maitre contractuel ou délégué 2 <sup>nd</sup> degré
COLLEGE - 1	COLLEGE - 3 LP 3	LP - 1	COLLEGE - 3 LP - 1	COLLEGE - 1 LP - 2

**Nombre de présents à l'épreuve 2 : 15**

### Résultats :

Taux de réussite : **86 %** (les candidats ayant présenté les deux épreuves : **13** candidats admis, et 2 candidats refusés)

**Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à une des deux épreuves.**

Notes obtenues	Épreuve 1		Épreuve 2	
	2025	2026	2025	2026
Note la plus basse obtenue	6	10	9	8
Note la plus haute obtenue	18	20	20	20

Moyenne la plus basse du dernier candidat : **18/40**

Moyenne la plus haute du premier candidat : **40/40**

En 2026, les candidats sont très majoritairement titulaires du 2<sup>nd</sup> degré comme en 2025, cette année un seul candidat relevant du 1<sup>er</sup> degré exerce en collège.

- **15** candidats ayant bénéficié du parcours de formation avec l'EAFC ont obtenu leur certification, seuls **2** candidats ne l'ont pas obtenu.
- **6** candidats exerçant la mission de référent décrochage scolaire RDS, ont obtenu leur certification.

### Résultats de la session 2026

Les candidats ayant passé l'intégralité des épreuves (**15** candidats) seuls **13** candidats ont été déclarés admis. Le taux de réussite cette année est de **86 %**, alors qu'il était de **82%** l'année dernière.

En 2026, **3** candidats ont obtenu une note en dessous de la moyenne à une des deux épreuves.

**9** candidats ne se sont pas présentés aux deux épreuves.

Cette année les notes des deux épreuves varient. Les notes de l'épreuve 1 sont en légère hausse, tandis que celles de l'épreuve 2, demeurent stables par rapport à celles de l'année dernière.

Les candidats se présentent aux épreuves avec des objectifs différents : l'obtention de la certification permet pour certains candidats à faire reconnaître institutionnellement leur investissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou à exercer la fonction de coordonnateur de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. D'autres se présentent davantage dans le but d'exercer des missions hors de la classe ou pour enrichir leur culture professionnelle, voire étoffer leurs compétences d'enseignant.

#### 4. Remarques générales du jury

##### - Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

- Les sujets sont déterminés par l'académie de Montpellier cette année, l'année prochaine ce sera au tour de l'académie de Toulouse.
- L'harmonisation des notes a été abordée et validée par le jury.
- Les mises en situation de l'épreuve 1 des différents candidats sont évoquées.
- Le jury doit faire preuve d'empathie dans l'accueil et les échanges mais la note doit rester objective.
- Sur **15** candidats ayant présenté les deux épreuves, **13** candidats ont été admis, et **2** candidats refusés.
- Cette année tous les candidats ont bénéficié de la formation de l'EAFC, l'ensemble des modules a été proposé en distanciel, seul un module s'est déroulé en présentiel.
- Pour la majorité des candidats, une grande implication dans la conduite de l'épreuve pratique a été constatée.
- On note une légère amélioration des résultats du parcours de formation, malgré **2** candidats ayant suivi la formation et n'ayant pas validé la certification.

##### - Points d'amélioration :

- Lors de l'épreuve d'analyse de cas, la prise de recul est essentielle pour traiter le sujet à l'échelle de l'établissement.
- Afin d'informer au mieux les chefs d'établissements à l'organisation de cette certification, il serait judicieux de les prévenir dès le mois de juillet, ce qui permettrait aux candidats de mieux se préparer.
- Le jury prévoit lors de l'inscription des candidats de contacter les chefs d'établissement, afin de les informer que des membres de leur personnel se présenteront à cette certification.
- Nous constatons qu'un nombre important de candidats ne se sont pas présentés lors de l'épreuve 2. (24 inscrits -15 présents). Le jury recommande la mise en place de Visioconférences quelques jours avant l'épreuve, afin de prendre connaissance des candidats et de les encourager à présenter cette certification.

- Au vu des lettres de motivation reçues, les candidats étaient tous engagés d'une manière ou d'une autre et avaient un encrage en lien avec la persévérance scolaire.
- Lors de la sélection des candidats, il est important de veiller à une certaine hétérogénéité, des profils.
- La formation en distanciel peut être moins adaptée pour certains points sensibles, celle-ci n'étant pas toujours perçue de la même manière. Il serait donc pertinent de se rapprocher de l'EAFC afin d'envisager la mise en place de temps en présentiel, lorsque les enjeux le justifient.
- Dans le cadre de l'épreuve 1, la gestion du temps est un point-clé.
- Les candidats doivent cibler des jeunes décrocheurs ou en risque de rupture de parcours de formation.